



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E151985

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2025

ÉDITÉ LE 12/11/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1989
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 02/08/2011
164 464

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 351782743 RCS ANNECY

Siret : 351 782 743 00105

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148397406

Assurance Responsabilité Civile :
HDI GLOBAL 76674301-30015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : GARANKA SUD EST (AGENCE)

8 ALLEE GUTENBERG
ZAC DES CHARRIERES
21800 QUETIGNY

Téléphone : 03 80 70 01 55
Portable :

Fax :

Site Internet : www.garanka.fr

E-mail : qualifications-gse@garanka.fr

Responsabilité légale :
COURJAULT ARNAUD MAURICE REMY DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / PAPON
FLORENCE DIRECTRICE GENERALE / GOSSART PHILIPPE DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/09/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/01/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.